

Domaine de la Lombardière
07430 Davézieux
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

Conseil communautaire du jeudi 3 octobre 2024 - 18H30
Salle Étable - La Lombardière

Délibération n°CC_2024_130
Finances - Budget annexe régie eau - Exercice 2024 - Décision
modificative n°1

Nombre de conseillers en exercice : 56
Secrétaire de séance : Monsieur Laurent MARCE

Étaient présents :

Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLEMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Maxime DURAND, Chrystelle ETIENNE, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Mohamed GUENNIF, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Stéphanie ISSARTEL, Thierry LERMET, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Catherine MOINE, Martine OLLIVIER, Pascal PAILHA, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, René SABATIER, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE, Bertrand PIATON

Ayant donné pouvoir :

Assia BAIBEN-MEZGUELDI donne pouvoir à Maryanne BOURDIN, Virginie BONNET-FERRAND donne pouvoir à Régine MARQUES, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER, Clément CHAPEL donne pouvoir à Catherine MOINE, Claudie COSTE donne pouvoir à Damien BAYLE, Gilles DUFAUD donne pouvoir à Stéphanie ISSARTEL, Laurence DUMAS donne pouvoir à Antoine MARTINEZ, Romain EVRARD donne pouvoir à Juanita GARDIER, Jérémy FRAYSSE donne pouvoir à Frédéric GONDRAND, Danielle MAGAND donne pouvoir à François CHAUVIN, Christian MASSOLA donne pouvoir à Hugo BIOLLEY, Patrick OLAGNE donne pouvoir à Laurent MARCE, Yves RULLIERE donne pouvoir à Bertrand PIATON

Absents ou excusés :

Christian ARCHIER, Jean-Yves BONNET, Richard MOLINA, Agnès PEYRACHE, Denis SAUZE

Le quorum est atteint.

Le rapporteur, Monsieur Laurent TORGUE, expose :

Cette décision modificative n°1 du budget de la régie eau vient proposer des ajustements dans les affectations de crédits en section de fonctionnement et en section d'investissement, au regard de certaines évolutions sur différents postes de dépenses, sans modification du niveau du virement à la section d'investissement.

Les principaux ajustements concernent les points suivants :

1) En section de fonctionnement

- Actualisation des charges de personnel, compte tenu de l'internalisation de certaines prestations jusqu'ici externalisées, en matière de gestion et relation avec la clientèle ;
- Ajustement de crédits de charges à caractère général en lien avec l'évolution du périmètre de la régie précédemment décrit (notamment sur la relation clientèle, avec les frais d'affranchissement) ;
- Ajustement des dotations aux amortissements ;
- Réduction du volume des crédits inscrits en dépenses imprévues ;
- Ajustement à la hausse (+1.000 euros) de la recette liée à la refacturation du personnel mis à disposition.

Chapitre	Art	Libellé	Crédits ouverts au BP 2024	Décision modificative N°1	Crédits après DM
DÉPENSES D'EXPLOITATION					
011	6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	5 500,00	3 000,00	8 500,00
	6064	Fournitures de bureau	100,00	400,00	500,00
	6068	Autres matières et fournitures	500,00	750,00	1 250,00
	6112	Sous-traitance : autres	57 949,00	3 745,00	61 694,00
	6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires: divers	25 000,00	-10 000,00	15 000,00
	6236	Catalogues et imprimés	0,00	3 008,00	3 008,00
	6237	Publications	3 000,00	-3 000,00	0,00
	6261	Frais d'affranchissement	8 500,00	19 500,00	28 000,00
	6287	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	7 425,00	639,00	8 064,00
		Sous-total chapitre 011		18 042,00	18 042,00
012	641	Rémunération du personnel	321 280,00	2 357,00	323 637,00
	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	123 000,00	14 300,00	137 300,00

	6218	Autre personnel extérieur	30 000,00	30 000,00	60 000,00
		Sous-total chapitre 012		46 657,00	
66	6611	Intérêts réglés à l'échéance	103 000,00	2 700,00	105 700,00
		Sous-total chapitre 66		2 700,00	
022		Dépenses imprévues	30 000,00	-20 199,00	9 801,00
		Sous-total dépenses imprévues		-20 199,00	
042	6811	Dotations aux amortissements	760 000,00	-46 200,00	713 800,00
		Sous-total chapitre 042		-46 200,00	
023		Virement à la section d'investissement	199 823,00		199 823,00
		TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		1 000,00	
RECETTES D'EXPLOITATION					
	7084	Mise à disposition de personnel facturée	125 000,00	1 000,00	126 000,00
		Sous-total chapitre 70		1 000,00	
		TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		1 000,00	

2) En section d'investissement

Il est proposé un ajustement du programme d'investissement, avec un ajustement à la hausse des dépenses liées aux travaux sur les réseaux et les acquisitions de matériel technique ; ces augmentations sont équilibrées par une baisse des crédits affectés aux dépenses imprévues et études.

En parallèle, les recettes d'investissement enregistrent la baisse des crédits liés aux dotations d'amortissement.

Chapitre	Art	Libellé	Crédits ouverts au BP 2024	Décision modificative N°1	Crédits après DM
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
20	2031	frais d'étude	132 425,00	-25 000,00	107 425,00
	2051	Concessions et droits assimilés	0,00	2 100,00	2 100,00

		Sous-total chapitre 20		-22 900,00	
21	2156	Service de distribution d'eau	204 000,00	20 000,00	224 000,00
		Sous-total chapitre 21		20 000,00	
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	466 000,00	95 000,00	561 000,00
		Sous-total chapitre 23		95 000,00	
020		Dépenses imprévues	179 366,38	-138 300,00	41 066,38
		Sous-total dépenses imprévues		-138 300,00	
		TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		-46 200,00	
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
040	2815	Amortissement des immobilisations	760 000,00	-46 200,00	713 800,00
		Sous-total chapitre 040		-46 200,00	
021		Virement de la section d'exploitation	199 823,00		199 823,00
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		-46 200,00	

Le Conseil communautaire, après en avoir,

DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°1 – budget annexe de la régie eau – exercice 2024, selon les équilibres présenté dans les tableaux de l'exposé des motifs,

PROCÈDE, comme pour le budget primitif 2024, à un vote au niveau des chapitres budgétaires,

CHARGE le Président ou son représentant dûment habilité de signer tout document et d'effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 7 octobre 2024

Simon PLENET,

**Président d'Annonay Rhône
Agglo**

Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhone Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.